



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	56
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-217 - COHÉSION SOCIALE - COHESION SOCIALE - DESIGNATION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Annonay Rhône Agglo a pour objet de mettre en œuvre l'action sociale d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a pour attributions :

Dans le domaine des personnes âgées :

- Construction, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion d'équipements d'accueil pour personnes âgées et pour les personnes handicapées veillantes. Dans l'attente de la création de nouveaux équipements ou l'intégration d'autres lieux d'accueils, sont aujourd'hui gérés par le CIAS : l'EHPAD « la Clairière » à Davézieux, l'EHPA « Europe » (Foyer de l'Europe et Résidence Deûme) à Annonay, les Maisons d'accueils de personnes âgées (MAPA) les Cerisiers » à Boulieu-lès-Annonay, « la Rosée du pré à Roiffieux, « les Trois soleils » à Villevocance, « les Troubadours » à Vocance, la Résidence « les Vernes » à Vernosc-lès-Annonay,

- Mise en place d'un guichet unique pour les dossiers d'inscription dans les établissements,
- Actions d'accompagnement en vue de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile et en particulier le financement des associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine du maintien à domicile.

Dans le domaine de la petite enfance et parentalité

- Acquisition, construction, aménagement, entretien, fonctionnement et gestion d'équipement d'accueil de la petite enfance et de la parentalité. Dans l'attente de la construction de nouveaux lieux dédiés, sont concernés : la crèche familiale « les P'tites nacelles » à Annonay, les crèches « A p'tit pas » et « La compagnie des loustics » à Davézieux, la crèche « L'arc en ciel » à Boulieu-lès-Annonay, la crèche « L'îlot câlin » à Peaugres, la crèche « L'îlot marin » à Serrières.
- Conventionnement avec des communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés en dehors du périmètre d'Annonay Rhône Agglo et compétents en matière de petite enfance pour accueillir des enfants du territoire,
- Gestion d'un guichet d'accueil petite enfance et mise en place d'une commission d'attribution des places gérant l'ensemble des dossiers déposés,
- Soutien aux associations gestionnaires de structures d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, qui sont à but non lucratif, s'inscrivent dans les actions menées dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) ou de toute autre forme de contractualisation avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), sont ouvertes à toutes les familles du territoire communautaire et contribuent au maillage de l'offre de service sur le territoire,
- Mise en place et animation d'un relais d'assistants maternels (RAM),
- Négociation, coordination, mise en œuvre et suivi d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) ou de toute autre forme de contractualisation avec la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la parentalité et coordination des actions existantes.

Dans le domaine de la solidarité :

- Soutien par le biais d'aides financières directes et à l'exclusion de la mise à disposition de locaux au fonctionnement des associations de solidarité œuvrant de manière pérenne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération : l'ADAPEI, La Croix-Rouge Française, Emmaüs, Etape-Collectif 31, Les Restos du Cœur, le Secours catholique, le Secours populaire, le DUDH.

Dans le domaine de l'insertion :

- Réalisation d'un diagnostic du territoire en matière d'insertion par l'action économique,
- Soutien à la Mission locale,
- Soutien à des actions d'insertion (chantiers, financement et aide au développement d'actions...).

Les statuts du CIAS prévoient que le Conseil d'administration est présidé par le Président d'Annonay Rhône Agglo et comprend outre ce dernier, 16 membres répartis en deux collèges :

- Pour le premier collège, 8 représentants d'Annonay Rhône Agglo, élus au scrutin majoritaire par un vote à bulletin secret, parmi les membres du Conseil communautaire et par celui-ci.
- Pour le deuxième collège, 8 membres nommés par le Président d'Annonay Rhône Agglo par arrêté, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo.

Les membres nommés par le Président d'Annonay Rhône Agglo le sont dans les conditions prévus à l'article L123-6 du Code de l'Action sociale et des familles.

Les membres élus le sont selon les modalités de l'article R.123-29 du Code l'action sociale et des familles, élus au scrutin majoritaire à deux tours, le Conseil communautaire propose un scrutin de liste.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Sylvette David
Sylvie Bonnet
Hugo Biolley
Chrystelle Etienne
Cathy Michalon
Maryanne Bourdin
Ronan Philippe
Martine Ollivier

VU les articles L123-6 et R.123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU la délibération du 14 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du Centre intercommunal d'action social (CIAS) Annonay Rhône Agglo,

CONSIDERANT que les statuts du CIAS prévoient que le Conseil d'administration du CIAS est composé de 8 membres désignés par le Président d'Annonay Rhône Agglo, et de 8 représentants élus parmi les membres du Conseil communautaire,

Après avoir précédé aux formalités électives,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT en tant que membres du CA du CIAS Annonay Rhône Agglo les 8 conseillers suivants :

Sylvette David
Sylvie Bonnet
Hugo Biolley
Chrystelle Etienne
Cathy Michalon
Maryanne Bourdin
Ronan Philippe
Martine Ollivier

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
 Affiché le : 30/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET

